



Amicale Cyclotouriste de CHANGÉ

Notre devise: **NOUS PARTONS ET REVENONS ENSEMBLE**

INFO MENSUELLE juin 2013 :

ACTC 06 et 07 juin : route
2 jours à Mamers.
Rando interne 300 km départ 8h00

ACTC samedi 08 juin : route
Brevet AUDAX initiation 100 km.
Changé

Dimanche 09 juin route
Les 3 sommets Mamers.

Dimanche 09 juin : trans'sarthe marche
6° Cornélienne Saint Corneille.

ACTC 14 au 21 juin : route marche
Séjour en Ardèche : L'Ardéchoise.

Dimanche 16 juin : route
Toboggan de la Végre à Loué

Dimanche 23 juin : route, vtt marche
Tout château à vélo. Château du Loir

ACTC 30 juin Journée famille
Inscription obligatoire.

Dimanche 30 juin : route
6° Brevet des cols Sarthois à Fyé.

ACTC 07 juillet : route
La Changéenne

Dimanche 14 juillet : route
Balade des féminines Le Mans

ACTC Sortie accueil le Mercredi
Reprise des sorties vélo route.
Rendez-vous 14h00 au local. Tous les mercredis
Contact : Jean-Yves DESPRES.
Mail : jeanyvesdespres@free.fr
Tél : 02.43.24.14.04

ACTC Les randos organisées par votre club sont offertes pour la saison 2013 :

Les frais d'inscription sont pris en charge par le club pour les randonnées organisées par L'Amicale Cyclotouriste de Changé, sur présentation de la licence ou carte d'adhérents.

L'inscription est obligatoire (problème d'assurance et contrôle aux ravitos)

CIVISME :

Nos voisins ne sont pas contents :

Raz le bol du comportement de certains cyclos lors du rassemblement pour le départ, non seulement ils gênent la circulation et en plus ils se permettent d'être désagréable envers les habitants.

Stationnement :

Interdit de stationner son véhicule dans l'impasse des Vignes (derrière le local).

Réfection du local :

Nous recherchons des bénévoles, contacter Alain THUREAU

Contrat fédéral :

Les licences, adhésions sont obligatoires, nous vous invitons à régulariser votre situation.

Nous avons la possibilité d'accueillir de futurs licenciés (3 fois consécutives par personne), Obligations d'informer les dirigeants.

Nous vous rappelons que nos sorties sont réservées aux licenciés de l'ACTC et aux licenciés FFCT d'autres clubs adhérents à l'ACTC.

ART. 4 : LES CONDITIONS DES SORTIES- LA SECURITE :

41 – pour favoriser les sorties, sont créés des « capitaines de route » qui jouissent de l'autorité déléguée du président et du CA pour faire appliquer la « charte du cyclo changéen » et « le règlement intérieur ».

ACTC

Amicale Cyclotouriste de Changé Urgence : Pompiers 18 ; Samu 15 ; Gendarmerie 17 ; portable 112

Site ACTC : <http://actchange72.org>

Email : actchange72@free.fr